

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 25 novembre 2011

**Service instructeur**  
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2011-12-10-1

**Service consulté**

**AIDES A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat mise en place à compter de 2011, 3 opérations de réhabilitation thermique sont éligibles à une subvention départementale pour un montant de 402 000 €, au titre de l'aide en faveur du parc locatif public.

Lors de sa séance du 7 décembre 2010, le Conseil Général a approuvé les axes de sa nouvelle politique départementale de l'Habitat en faveur du logement dans le parc public et le parc privé.

L'un des deux axes majeurs de cette nouvelle politique est la lutte contre la précarité dans le logement, et plus particulièrement la lutte contre la précarité énergétique. A cet effet, le Département a décidé de soutenir les bailleurs sociaux dans leur démarche de réhabilitation dans le but d'améliorer la performance énergétique de leur parc existant afin de diminuer le montant des charges locatives liées à l'énergie, ceci dans un contexte de baisse de revenus et de situation économique difficile pour les ménages haut-rhinois.

Ainsi, l'aide financière du Département en faveur du parc locatif public s'élève à 3 000 € au logement limitée à un nombre de logements subventionnables qui varie en fonction de la taille de l'opération, selon les critères retenus par l'Assemblée Départementale.

A ce titre, il est proposé au présent rapport 3 opérations (voir tableau joint) bénéficiant des mesures liées à la politique départementale de l'habitat pour un total de 402 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- sur les aides à la réhabilitation thermique qui sont à prélever sur le programme H221 - chapitre 204 - fonction 72 - nature 20416.



Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 25 NOVEMBRE 2011

**Réhabilitation thermique  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RTH00004	<b>HABITATS DE HAUTE-ALSACE</b> rue des Bruyères - Guebwiller - 48 logements	102 000,00	forfait	102 000,00
RTH00005	<b>HABITATS DE HAUTE-ALSACE</b> Faubourg du Florival -Guebwiller-91 logements	153 000,00	forfait	153 000,00
RTH00003	<b>OPHLM VILLE DE SAINT-LOUIS</b> rue Henner - rue de la Marne - Saint-Louis - 85 logements	147 000,00	forfait	147 000,00
			Total	402 000,00